



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Longueuil tenue le 13 février 2024, à 19 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil, sous la présidence de Mme Reine Bombo-Allara.

Présences :

Catherine Fournier, mairesse
Marc-Antoine Azouz
Rolande Balma
Lysa Bélaïcha
Reine Bombo-Allara
Alvaro Cueto
Nathalie Delisle

Geneviève Héon
Sylvain Joly
Sylvain Larocque
Jacques Lemire
Carl Lévesque
Affine Lwalalika
Jonathan Tabarah

Absences :

Karl Ferraro
Marjolaine Mercier

Autres présences :

Sophie Deslauriers, directrice du greffe et greffière
Carole Leroux, chef du Service du greffe et assistante-greffière
Alexandre Parizeau, directeur général

1. OUVERTURE

CO-240213-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CO-240213-1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240213-1.3

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil et, durant laquelle,

la greffière lit les questions des citoyens qui ont été reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant, pour la présente séance.

Mme Johanne Long dépose un document concernant les véhicules récréatifs.

CO-240213-1.4

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL TENUES LE 5 DÉCEMBRE 2023 À 19 H 02 ET LE 16 JANVIER 2024 À 19 H 04 ET DE SES SÉANCES EXTRAORDINAIRES TENUES LE 8 DÉCEMBRE 2023 À 16 H ET LE 13 DÉCEMBRE 2023 À 11 H 17 ET 11 H 30

Il est proposé d'approuver :

1° le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 décembre 2023 tel que soumis;

2° le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 16 janvier 2024 à 19 h 04 avec la modification de la résolution CO-240116-8.3 intitulée *Adoption du projet de Règlement CO 2023-1252 modifiant le Règlement CM-2003-163 concernant les cessions pour fins de voie de circulation, parc, terrain de jeux et espace naturel* par l'ajout des mots et déléguer à l'assistante-greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation à la suite du libellé de la résolution;

3° le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 8 décembre 2023 à 16 h tel que soumis.

4° les procès-verbaux des séances extraordinaires du conseil tenue le 13 décembre 2023 à 11 h 17 et 11 h 30 tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240213-1.5

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION TENUE LE 18 JANVIER 2024 À 16 H 04 TENANT LIEU DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION LORS DE CETTE SÉANCE

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 18 janvier 2024 à 16 h 04, tenant lieu du rapport de la mairesse sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de cette séance.

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION

CO-240213-2.1**DÉSIGNATION DU MAIRE SUPPLÉANT (SD-2024-0003)**

Il est proposé de désigner M. Jonathan Tabarah, maire suppléant, du 1^{er} avril 2024 jusqu'au terme de son mandat à titre de conseiller municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240213-2.2**ADHÉSION À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ET AU SERVICE CARREFOUR DU CAPITAL HUMAIN (SD-2024-0115)**

Il est proposé d'adhérer à l'Union des municipalités du Québec et au Service Carrefour du capital humain, pour l'année 2024, et d'autoriser à ces fins une dépense n'excédant pas 209 488,81 \$, taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240213-2.3**DÉPÔT D'UNE CORRESPONDANCE DE LA VILLE DE BROSSARD (SD-2024-0094)**

Il est procédé au dépôt d'une correspondance reçue de la Ville de Brossard concernant l'adoption du projet de *Règlement numéro REG-463-01 modifiant le Règlement de contrôle intérimaire interdisant certaines activités et limitant la densité constructible dans certains secteurs*.

CO-240213-2.4**DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DE COMMISSIONS LOCALES (SD-2024-0178)**

Il est procédé au dépôt des procès-verbaux des réunions de commissions locales suivantes :

- 1° réunion de la Commission du développement social et des relations avec les citoyens tenue le 6 novembre 2023;
- 2° réunion de la Commission des finances, des infrastructures et des ressources humaines tenue le 17 novembre 2023;
- 3° réunion de la Commission de la culture, des communications et du patrimoine tenue le 23 novembre 2023;
- 4° réunion de la Commission de la mobilité durable tenue le 30 novembre 2023.

CO-240213-2.5**ADOPTION DE LA STRATÉGIE D'HABITATION DE LA VILLE DE LONGUEUIL (SD-2024-0210)**

CONSIDÉRANT le contexte actuel où environ 25 % des ménages longueillois peinent à trouver un logement;

CONSIDÉRANT que la Stratégie d'habitation de Longueuil vise à rétablir et à assurer une offre de logements récurrente, abordable et de qualité pour l'ensemble des ménages de Longueuil;

Il est proposé d'adopter la Stratégie d'habitation de la Ville de Longueuil, comportant des initiatives réparties en 3 axes d'interventions visant à augmenter l'offre de logements, surtout abordables, à protéger l'abordabilité des logements existants et à assurer la qualité du parc immobilier du territoire de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240213-2.6**ADOPTION DU PLAN DIRECTEUR DE LA ZONE D'INNOVATION EN AÉROSPATIALE DE LONGUEUIL (SD-2024-0233)**

CONSIDÉRANT que les villes de Longueuil et Mirabel, ainsi que l'arrondissement Saint-Laurent de la Ville de Montréal, aspirent à obtenir une désignation commune de zone d'innovation en aérospatiale du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que la création de zones d'innovation a pour objectifs d'augmenter la commercialisation des innovations, les exportations, les investissements locaux et étrangers ainsi que la productivité des entreprises;

CONSIDÉRANT que la désignation de zone d'innovation en aérospatiale enverra un signal fort, à l'international, à l'effet que le Québec a la volonté de consolider et développer cette industrie clé pour son économie, positionnera la Ville comme joueur incontournable pour la mobilité de demain et permettra d'attirer des investissements locaux et internationaux.

CONSIDÉRANT que la Ville de Longueuil détient déjà plusieurs actifs et un écosystème bien établi dans le domaine de l'aérospatiale;

CONSIDÉRANT que les opportunités de consolidation et de développement de la future zone d'innovation du pôle de Longueuil se traduisent déjà par des projets concrets, comme en témoignent les investissements récents de Porter Airlines pour la construction d'une aérogare, ceux de Koptair, CEL Aerospace et H55, des entreprises dans le domaine de l'aérospatiale qui ont choisi Longueuil pour y développer leurs activités, et celui de l'École de technologie supérieure (ÉTS) qui permettra d'offrir une formation en génie aérospatial;

CONSIDÉRANT que la zone d'innovation en aérospatiale de Longueuil a tous les atouts pour devenir le plus grand projet économique de l'histoire de la Ville, et ce, sans empiéter dans les milieux naturels d'intérêt et dans le souci de respecter les préoccupations et besoins des personnes qui y travaillent ou qui y habitent.

Il est proposé par Mme Lysa Bélaïcha, appuyée par M. Jonathan Tabarah, d'adopter le Plan directeur de la zone d'innovation en aérospatiale de

Longueuil (janvier 2024), joint au sommaire décisionnel SD-2024-0233, visant à encadrer le développement et l'aménagement de la future zone d'innovation et s'inscrivant dans l'objectif d'obtenir la désignation officielle, reconnue par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, de zone d'innovation en aérospatiale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240213-2.7

DÉPÔT DE LA RÉOLUTION CE-240124-2.1 DU COMITÉ EXÉCUTIF RELATIVE AU PROJET DE RÉOLUTION CO-231205-8.23 INTITULÉ APPROBATION DE LA RÉOLUTION CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS POUR L'ANNÉE 2024 (SD-2024-0264)

Il est procédé au dépôt de la résolution CE-240124-2.1 du comité exécutif par laquelle il donne son avis sur le projet de résolution CO-231205-8.23 intitulé *Approbation de la résolution concernant la rémunération des élus pour l'année 2024* initiée par le conseiller Jacques Lemire, comme demandé par proposition technique.

CO-240213-2.8

DÉCISION SUR LE PROJET DE RÉOLUTION CO-231205-8.23 INTITULÉ APPROBATION DE LA RÉOLUTION CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS POUR L'ANNÉE 2024 (SD-2024-0264)

CONSIDÉRANT que le conseil ordinaire a pris acte de la résolution CE-240124-2.1 du comité exécutif, laquelle recommande de ne pas donner suite au projet de résolution CO-231205-8.23 initié par le conseiller Jacques Lemire;

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par Mme Lysa Bélaïcha, de ne pas donner suite au projet de résolution CO-231205-8.23 intitulé *Approbation de la résolution concernant la rémunération des élus pour l'année 2024*.

M. Jacques Lemire, appuyé par M. Jonathan Tabarah, demande le vote sur cette proposition.

La présidente appelle le vote sur cette proposition.

Votent en faveur de cette proposition : Mmes et MM. Catherine Fournier, Jonathan Tabarah, Sylvain Joly, Affine Lwalalika, Carl Lévesque, Alvaro Cueto, Marc-Antoine Azouz, Geneviève Héon, Rolande Balma, Sylvain Larocque, Nathalie Delisle et Lysa Bélaïcha.

Vote contre cette proposition : M. Jacques Lemire.

Mme la présidente Reine Bombo-Allara ne vote pas.

En faveur : 12

Contre : 1

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CO-240213-2.9**MODIFICATION DE LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE - DÉVELOPPEMENT DURABLE (SD-2023-3896)**

Il est proposé :

1° de modifier la structure organisationnelle de la Direction générale adjointe – Développement durable comme suit :

1.1° abolir, sous la responsabilité de la directrice générale adjointe - développement durable, le Service des grands projets ainsi que le poste de chef de Service - grands projets actuellement occupé par Laura Isabel Osorio;

1.2° créer, sous la responsabilité de la directrice générale adjointe - développement durable, la direction du Bureau des grands projets et de la gestion corporative de projets ainsi que le poste de directeur du Bureau des grands projets et de la gestion corporative de projets;

1.3° nommer Laura Isabel Osorio au poste de directrice du Bureau des grands projets et de la gestion corporative de projets;

1.4° transférer, sous la responsabilité de la directrice du Bureau des grands projets et de la gestion corporative de projets, le poste d'adjointe administrative actuellement occupé par T. C. Chaparro Vargas;

1.5° transférer, sous la responsabilité de la directrice du Bureau des grands projets et de la gestion corporative de projets, le poste de conseillère experte - acceptabilité sociale actuellement occupé par Caroline-Anne Perreault;

1.6° transférer, sous la responsabilité de la directrice du Bureau des grands projets et de la gestion corporative de projets, les sept postes de conseiller (ère) expert (e) - projets d'immobilisation actuellement occupés par Ariane Cousineau-Labrière, Noémie C. Paulin, Renaud Clerc, Claire Roussel, Koffi Judicael Deky, Louis-Philippe Ratelle et Annabelle Lam;

2° d'approuver en conséquence l'organigramme de la Direction générale adjointe – Développement durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. COMMUNICATIONS**CO-240213-3.1****PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE (SD-2024-0057)**

CONSIDÉRANT que le 31 mars 2022, les élu·es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*;

CONSIDÉRANT que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle

de promotion de la santé mentale sous le thème *S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble*;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT qu'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

Il est proposé :

1^o de proclamer la journée du 13 mars, *Journée nationale de promotion de la santé mentale positive* et d'inviter les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de la Ville à faire connaître les outils de la campagne annuelle 2024 sous le thème *S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble*;

2^o de transmettre la présente proclamation à Mouvement Santé mentale Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240213-3.2

APPUI AU CHANGEMENT DE DÉNOMINATION DE LA CIRCONSCRIPTION PROVINCIALE DE LAPORTE (SD-2024-0307)

Il est proposé d'appuyer les démarches entreprises par la députée de Laporte, dans le cadre des travaux portant sur la révision de la carte électorale du Québec, visant à modifier la dénomination de la circonscription de Laporte par celle de *Pierre-Laporte*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. FINANCES

CO-240213-4.1

DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES AU GOUVERNEMENT DU CANADA DANS LE CADRE DU PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA (SD-2023-3827)

Il est proposé d'entériner les demandes d'aides financières présentées au gouvernement du Canada dans le cadre du Programme *Emplois d'été Canada* pour pouvoir certains postes disponibles pour la période estivale 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240213-4.2**AUTORISATION D'UN EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT AFIN DE PRÉVOIR LES CRÉDITS REQUIS POUR DES TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU CAILLEBOTIS AU CENTRE SPORTIF ROSANNE-LAFLAMME (SD-2024-0011)**

Il est proposé d'autoriser l'emprunt d'un montant n'excédant pas 163 000 \$, taxes nettes, au fonds de roulement, remboursable sur une période de cinq ans, afin de prévoir les crédits requis pour des travaux de renforcement du caillebotis au Centre sportif Rosanne-Laflamme situé au 7405, terrasse du Centre à Saint-Hubert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240213-4.3**APPROBATION DE LA PROGRAMMATION N° 3 DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2019 À 2024 (SD-2024-0037)**

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec* (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, datée du 7 juillet 2021;

Il est proposé :

1° d'approuver le contenu de la programmation n° 3 de travaux dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec* (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

2° d'attester que la programmation de travaux comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses de travaux admissibles jusqu'au 31 décembre 2024;

3° d'autoriser l'envoi de cette programmation au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi que de tous les autres documents exigés par celui-ci en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui a été confirmée à la Ville;

4° que la Ville s'engage à :

4.1° respecter les modalités du guide précité qui s'appliquent à elle;

4.2° être la seule responsable quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou à la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent, découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec* pour les années 2019 à 2024, donc à dégager de toute responsabilité le

gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec, de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires;

4.3° atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme, soit 128 191 625 \$.

4.4° informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240213-4.4

AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES MENTIONNÉS SUR LA LISTE DU 17 JANVIER 2024, PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SD-2024-0148)

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par Mme Nathalie Delisle, d'autoriser des virements budgétaires apparaissant sur la liste du 17 janvier 2024, préparée par la Direction des finances, au montant de 969 876 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

M. Jacques Lemire exprime sa dissidence.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CO-240213-4.5

ATTESTATION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DU QUÉBEC (MTMD) CONCERNANT LE PROJET DE MISE AUX NORMES DES FEUX DE CIRCULATION À L'INTERSECTION DE LA MONTÉE SAINT-HUBERT ET DES BOULEVARDS MARICOURT ET KIMBER (SD-2024-0145)

Il est proposé d'attester au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD) que le projet de mise aux normes des feux de circulation à l'intersection de la montée Saint-Hubert et des boulevards Maricourt et Kimber, pour lequel une demande d'aide financière a été transmise dans le cadre du volet 2 *Amélioration de la sécurité* du Programme d'aide aux passages à niveau municipaux (PAPNM), sera réalisé sans la contribution de Transports Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240213-4.6

DÉPÔT DE DEMANDES DE REMBOURSEMENT DE DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN DES CONSEILLERS

Il est procédé au dépôt de demandes de remboursement de dépenses de recherche et de soutien :

1° de la conseillère Mme Lysa Bélaïcha, datées des 22 novembre et 16 décembre 2023;

- 2° de la conseillère Mme Geneviève Héon, datées des 24 octobre et 11 décembre 2023;
- 3° de la conseillère Mme Affine Lwalalika, datée du 30 novembre 2023;
- 4° de la conseillère Mme Marjolaine Mercier, datées des 22 novembre 2023 et 8 janvier 2024;
- 5° de la conseillère Mme Susan Rasmussen et des conseillers MM Sylvain Joly et Eric Normandin, datées du 1^{er} novembre 2023 et 8 janvier 2024;
- 6° du conseiller M. Marc-Antoine Azouz, datées des 25 novembre 2023 et 9 janvier 2024;
- 7° du conseiller M. Alvaro Cueto, datées des 4 et 21 décembre 2023;
- 8° du conseiller M. Jacques Lemire, datée du 10 novembre 2023;
- 9° du conseiller M. Carl Lévesque, datée du 22 novembre 2023;
- 10° du conseiller M. Jonathan Tabarah, datées des 27 novembre 2023, 3 décembre 2023 et 16 janvier 2024;

5. RESSOURCES HUMAINES

CO-240213-5.1

DÉPÔT DU RAPPORT D'ÉVOLUTION DES SUSPENSIONS DISCIPLINAIRES IMPOSÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL, AUX SALARIÉS DE COMPÉTENCE LOCALE (SD-2024-0103)

Il est procédé au dépôt du rapport d'évolution des suspensions disciplinaires imposées par le directeur général, aux salariés de compétence locale.

6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES

CO-240213-6.1

DÉPASSEMENT DES COÛTS AUTORISÉS AU CONTRAT APP-21-144 POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX SPÉCIALISÉS D'EXCAVATION ET DE RÉPARATION DE CONDUITES MAJEURES SUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS (SD-2024-0016)

Il est proposé d'autoriser un dépassement de coûts de 39 174,06 \$, taxes comprises, au contrat APP-21-144 pour l'exécution des travaux spécialisés d'excavation et de réparation de conduites majeures sur le réseau d'aqueduc et d'égouts, adjugé à Excavation Civilpro inc., requis pour les motifs invoqués au sommaire décisionnel SD-2024-0016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240213-6.2**AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-23-133 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'ÉTUDES GÉOTECHNIQUES ET DE CARACTÉRISATIONS ENVIRONNEMENTALES DANS LE CADRE DES PROGRAMMES TRIENNAUX D'IMMOBILISATIONS LOCAL ET D'AGGLOMÉRATION (CONTRAT 1) (SD-2024-0029)**

Il est proposé d'autoriser une dépense de 169 564,12 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-23-133 pour la fourniture de services professionnels d'études géotechniques et de caractérisations environnementales dans le cadre des programmes triennaux d'immobilisations local et d'agglomération (contrat 1), requise pour la réalisation du suivi environnemental des travaux du contrat APP-23-157 pour l'exécution de travaux de chargement, de transport et de disposition de matériaux et de sols pour l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240213-6.3**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-141 POUR LA CONSTRUCTION DE MAISONNETTES DE BOIS POUR LE MARCHÉ DE NOËL ET DES TRADITIONS DE LONGUEUIL (SD-2023-3963)**

Il est proposé par Mme Lysa Bélaïcha, appuyée par Mme Rolande Balma, d'adjuger le contrat APP-23-141 pour la construction d'une quantité de seize maisonnettes de bois pour le Marché de Noël et des traditions de Longueuil, au plus bas soumissionnaire conforme, ACI - ponts et ouvrages d'art inc., pour un montant de 322 488,44 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

M. Jacques Lemire, appuyé par M. Jonathan Tabarah, demande le vote sur cette proposition.

La présidente appelle le vote sur cette proposition.

Votent en faveur de cette proposition : Mmes et MM. Catherine Fournier, Jonathan Tabarah, Sylvain Joly, Affine Lwalalika, Carl Lévesque, Alvaro Cueto, Marc-Antoine Azouz, Geneviève Héon, Rolande Balma, Sylvain Larocque, Nathalie Delisle et Lysa Bélaïcha.

Vote contre cette proposition : M. Jacques Lemire.

Mme la présidente Reine Bombo-Allara ne vote pas.

En faveur : 12

Contre : 1

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CO-240213-6.4**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-146 POUR LE PROGRAMME DE DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU DE BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES (SD-2023-3968)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-146 pour le programme de déploiement du réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques, au seul soumissionnaire le quel est conforme, Néolect inc., pour un montant négocié de 438 430,83 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240213-6.5**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-149 POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU TERRAIN DE BALLE-MOLLE AU PARC MARQUETTE (SD-2023-3962)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-149 pour le réaménagement du terrain de balle-molle au parc Marquette, au plus bas soumissionnaire conforme, Gestion S. Forget inc., pour un montant de 1 599 695,00 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240213-6.6**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-159 POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE MAINTIEN DE LA PROPRETÉ DES TROTTOIRS ET PLACES PUBLIQUES (CONTRAT 1 - OPTION 2) (SD-2023-4026)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-159 pour l'exécution des travaux de maintien de la propreté des trottoirs et places publiques (contrat 1 - option 2), jusqu'au 31 décembre 2028, au seul soumissionnaire, le quel est conforme, Paysagiste Rive-Sud ltée, pour un montant de 457 135,81 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240213-6.7**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-159 POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE MAINTIEN DE LA PROPRETÉ DES PARCS ET ESPACES VERTS (CONTRAT 2 - OPTION 2) (SD-2023-4027)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-159 pour l'exécution des travaux de maintien de la propreté des parcs et espaces verts (contrat 2 - option 2), jusqu'au 31 décembre 2028, au seul soumissionnaire, le quel est conforme, Paysagiste Rive-Sud ltée, pour un montant de 313 170,07 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240213-6.8**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-166 POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE MODIFICATION DES FEUX DE CIRCULATION À L'INTERSECTION DES RUES SAINT-CHARLES OUEST ET DU TERMINUS LONGUEUIL (SD-2023-3790)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-166 pour la réalisation des travaux de modification des feux de circulation à l'intersection des rues Saint-Charles Ouest et du Terminus Longueuil, au plus bas soumissionnaire conforme, Néolect inc., pour un montant de 212 710,30 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240213-6.9**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-169 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE BALISES FLEXIBLES ET DE DÉLINÉATEURS POUR LA VILLE DE LONGUEUIL (SD-2024-0144)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-169 pour la fourniture et la livraison de balises flexibles et de délinéateurs pour la Ville de Longueuil, au plus bas soumissionnaire conforme, Dévelotech inc., pour un montant de 189 999,64 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240213-6.10**ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT GG-23-135 INTITULÉ ENTENTE D'ÉVALUATION DE TRAVAUX MAJEURS (SD-2023-2135)**

Il est proposé d'attribuer de gré à gré le contrat GG-23-135 pour l'évaluation de travaux majeurs à Hydro-Québec, pour un montant estimé à 454 010,98 \$, taxes comprises, et selon l'entente DCL-23176549 à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240213-6.11**AUTORISATION DE VENDRE UN BIEN APPARTENANT À LA VILLE (SD-2024-0128)**

Il est proposé d'autoriser la vente des biens inscrits sur la liste jointe au sommaire décisionnel SD-2024-0128, dont la valeur excède 10 000 \$, par l'entremise du Centre d'acquisitions gouvernementales, conformément à l'entente de services intervenue avec le Centre d'acquisitions gouvernementales concernant la disposition de biens dont la Ville veut se départir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. BIENS IMMOBILIERS

CO-240213-7.1

APPROBATION DE LA CONVENTION SUPPLÉMENTAIRE AU BAIL 63-0241 CONCERNANT LA LOCATION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN CIRCONSCRITE PAR LA RUE PIERRE-DUPUY ET L'AUTOROUTE RENÉ-LÉVESQUE (SD-2023-2820)

Il est proposé d'approuver la convention supplémentaire n° 63-0241 à intervenir avec Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représentée par le ministre des Transports, agissant et représentée par la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent par laquelle celle-ci loue à la Ville le lot 3 593 184 du cadastre du Québec et deux parties de territoire non-cadastré, d'une superficie approximative de 54 635,83 m², circonscrits par la rue Pierre-Dupuy et l'autoroute René-Lévesque, pour la période débutant le 1^{er} avril 2024 et prenant fin le 31 mars 2025, et pour un loyer annuel de 869 \$, taxes non comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240213-7.2

AUTORISATION RELATIVE À LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS AINSI QUE POUR PROCÉDER À DES ÉTUDES ET INSPECTIONS SUR UNE PARTIE DU LOT 5 750 648 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2024-0376)

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par Mme Lysa Bélaïcha :

1° d'autoriser Mission Unitainés, ainsi que leurs représentants et mandataires, à procéder à des études et inspections sur une partie du lot 5 750 648 du cadastre du Québec, identifié sur le plan joint au sommaire décisionnel SD-2024-0376;

2° d'autoriser la communication de renseignements confidentiels relatifs à ce lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. RÉGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

M. Jacques Lemire quitte son siège.

CO-240213-8.1

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION CO-211005-7.7 INTITULÉE APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET HABITATIONS MONT-ROYAL INC. CONCERNANT L'ACQUISITION ET LE DÉVELOPPEMENT DES LOTS ET PARTIES DE LOTS SITUÉS DANS LE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL FAUBOURG COUSINEAU, PHASE 4 (SD-2023-3798)

Il est proposé de modifier la résolution CO-211005-7.7 intitulée *Approbation d'une entente à intervenir entre la Ville et Habitations Mont-Royal inc. concernant l'acquisition et le développement des lots et parties de lots*

situés dans le développement résidentiel Faubourg Cousineau, phase 4 par l'ajout de l'alinéa suivant au dispositif de la résolution :

Que les lots cédés dans le cadre de cette entente soient retirés du domaine public, dans l'éventualité où ceux-ci en faisaient partie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Jonathan Tabarah quitte son siège.

CO-240213-8.2

RÉSILIATION DE L'ENTENTE AVEC LOISIRS ST-VINCENT-DE-PAUL / CHAMPLAIN-GAMACHE CONCERNANT L'USAGE ET LA GESTION DE LA MAISON DE LA FAMILLE LE CAVALIER (SD-2024-0072)

Il est proposé de résilier l'entente intervenue avec Loisirs St-Vincent-de-Paul / Champlain-Gamache concernant l'usage et la gestion de la Maison de la famille Le Cavalier située au 2027, rue Daniel, jusqu'au 31 décembre 2025, pour les motifs mentionnés au sommaire décisionnel SD-2024-0072, et de transmettre un avis de résiliation à l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240213-8.3

APPROBATION DE L'ADDENDA NO 2 MODIFIANT L'ENTENTE AVEC EXCELLENCE RSR INC. CONCERNANT LA LOCATION, L'UTILISATION ET L'OCCUPATION DE CASES DE STATIONNEMENT SITUÉES AU STATIONNEMENT P2 DE LA PLACE CHARLES-LE MOYNE (SD-2024-0124)

Il est proposé d'approuver l'addenda n°2 modifiant l'entente avec Excellence RSR inc., faisant affaires sous le nom Tim Hortons #2232 concernant la location, l'utilisation et l'occupation de cases de stationnement situées au stationnement P2 de la Place Charles-Le Moyne, afin de modifier le nombre de cases louées à une à compter du 15 février 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240213-8.4

APPROBATION DE L'ADDENDA NO 4 MODIFIANT L'ENTENTE AVEC LE RÉSEAU DE TRANSPORT DE LONGUEUIL CONCERNANT LA LOCATION DE CASES DE STATIONNEMENT SITUÉES AU STATIONNEMENT P2 DE L'ÉDIFICE SITUÉ AU 100, PLACE CHARLES-LE MOYNE (SD-2024-0123)

Il est proposé d'approuver l'addenda n°4 modifiant l'entente avec le Réseau de transport de Longueuil concernant la location de cases de stationnement situées au stationnement P2 de l'édifice situé au 100, place Charles-Le Moyne, afin de modifier le nombre de cases louées à quatre à compter du 15 février 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240213-8.5**APPROBATION D'UNE ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE, DE PRÊT DE LOCAUX ET DE GESTION AVEC LE CENTRE COMMUNAUTAIRE LE TRAIT D'UNION (SD-2024-0075)**

Il est proposé d'approuver l'entente avec Le Centre Communautaire Le Trait d'Union concernant la gestion et le prêt de locaux au centre la Maison de la famille Le Cavalier situé au 2027, rue Daniel ainsi que pour la réalisation d'une programmation de loisirs pour la période du 15 février 2024 au 31 décembre 2025, laquelle prévoit le versement d'une aide financière de 83 882 \$, taxes comprises le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240213-8.6**APPROBATION D'UNE ENTENTE DE SOUTIEN ET DE PRÊT DE LOCAUX AVEC LA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DE LONGUEUIL S.H.E.L.I. INC. (SD-2023-3982)**

Il est proposé d'approuver l'entente avec la Société d'horticulture et d'écologie de Longueuil S.H.E.L.I. inc. concernant le soutien à cet organisme et le prêt de locaux au deuxième étage du 156, boulevard Churchill pour la tenue de ses activités, jusqu'au 31 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240213-8.7**APPROBATION D'UNE CONVENTION DE SUBVENTION AVEC LA MINISTRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE POUR L'UTILISATION D'UNE SOMME PROVENANT DES EXCÉDENTS DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE RELATIFS AU PROJET PILOTE DE COOPÉRATION MUNICIPALE (SD-2024-0274)**

Il est proposé d'approuver la convention de subvention avec la ministre des Transports et de la mobilité durable pour l'utilisation d'une somme provenant des excédents du Fonds de la sécurité routière relatifs au projet pilote de coopération municipale, par laquelle une subvention n'excédant pas 789 336 \$ est accordée à la Ville pour la réalisation de mesures ou de programmes de sécurité routière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240213-8.8**APPROBATION D'UNE ENTENTE DE PRÊT D'ÉQUIPEMENTS AVEC LE COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL ÉDOUARD-MONTPETIT (SD-2024-0186)**

Il est proposé d'approuver l'entente avec le Collège d'enseignement général et professionnel Édouard-Montpetit, faisant affaires sous le nom École nationale d'aérotechnique, concernant un prêt d'équipements nécessaire à la tenue de l'évènement *AéroSalon 2024*, jusqu'au 30 juin 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MM. Jacques Lemire et Jonathan Tabarah reprennent leurs sièges.

CO-240213-8.9

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE COTISATION À L'ENDROIT DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL ESPACE SAINT-CHARLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024 (SD-2023-3750)

M. Sylvain Larocque donne un avis de motion qu'un *Règlement décrétant une cotisation à l'endroit des membres de la Société de développement commercial Espace Saint-Charles pour l'exercice financier 2024*, sera présenté.

CO-240213-8.10

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2024-1257 DÉCRÉTANT UNE COTISATION À L'ENDROIT DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL ESPACE SAINT-CHARLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024 (SD-2023-3750)

Il est procédé au dépôt du projet de *Règlement CO-2024-1257 décrétant une cotisation à l'endroit des membres de la Société de développement commercial Espace Saint-Charles pour l'exercice financier 2024*.

CO-240213-8.11

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2021-1155 SUR LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE AFIN D'ASSURER SA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT CA-2022-384 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CA-2016-255 RÉVISANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (SD-2023-4015)

M. Carl Lévesque donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le *Règlement CO-2021-1155 sur le plan d'urbanisme de la ville afin d'assurer sa concordance au Règlement CA-2022-384 modifiant le Règlement CA-2016-255 révisant le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil*, sera présenté.

CO-240213-8.12

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2024-1259 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2021-1155 SUR LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE AFIN D'ASSURER SA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT CA-2022-384 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CA-2016-255 RÉVISANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (SD-2023-4015)

Il est proposé :

1° d'adopter le projet de *Règlement CO-2024-1259 modifiant le Règlement CO-2021-1155 sur le plan d'urbanisme de la ville afin d'assurer sa concordance au Règlement CA-2022-384 modifiant le Règlement CA-2016-255 révisant le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil*;

Ce point a traité de nouveau, à la suite du point CO-240213-12.2

2° de tenir une assemblée publique de consultation sur le territoire de la Ville de Longueuil, par l'entremise de l'Office de participation publique de Longueuil et à la date, heure et lieu fixés par l'Office.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Carl Lévesque quitte son siège.

CO-240213-8.13

APPROBATION D'UNE LETTRE D'INTENTION AVEC LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA CLC LIMITÉE CONCERNANT LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT LONGUE RIVE (SD-2024-0212)

Il est proposé d'approuver la lettre d'intention avec la Société immobilière du Canada CLC limitée concernant le projet de développement *Longue Rive* pour la réalisation d'un projet immobilier mixte à vocation résidentielle et commerciale respectant le *Programme Particulier d'Urbanisme du Centre-Ville de Longueuil* (PPU), pour une période de cinq ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. CIRCULATION ET TRANSPORT

10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

11. AFFAIRES DIVERSES

12. ORIENTATIONS POUR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

CO-240213-12.1

DISPENSE À LA COMMISSION DE L'HABITATION ET DU LOGEMENT SOCIAL DE PRODUIRE UN RAPPORT ANNUEL POUR L'ANNÉE 2023 (SD-2023-4018)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de dispenser la Commission de l'habitation et du logement social de produire un rapport annuel pour l'année 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240213-12.2**ADOPTION DU PLAN DE VALORISATION DES MÉDIAS LOCAUX 2024-2025 (SD-2024-0229)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé par Mme Affine Lwalalika, appuyée par M. Jonathan Tabarah, de prendre l'orientation d'adopter le plan de valorisation des médias locaux 2024-2025, comportant des initiatives réparties en 3 axes d'interventions visant à contribuer au maintien de la vitalité des médias locaux longueuillois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suspension de la séance

La présidente déclare la séance suspendue, il est 20 h 30.

Reprise de la séance

La présidente déclare la séance reprise, il est 20 h 32.

De consentement, le point CO-240213-8.10 est considéré à nouveau à ce moment-ci de la séance, en remplacement du même point précédemment traité.

CO-240213-8.10**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2024-1257 DÉCRÉTANT UNE COTISATION À L'ENDROIT DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL ESPACE SAINT-CHARLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024 (SD-2023-3750)**

M. Sylvain Larocque procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2024-1257 décrétant une cotisation à l'endroit des membres de la Société de développement commercial Espace Saint-Charles pour l'exercice financier 2024*.

CO-240213-12.3**ADOPTION DU TEXTE DU RÉGIME DE RETRAITE DES POLICIERS DE LA VILLE DE LONGUEUIL (SD-2023-3977)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres

présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le texte du régime de retraite des policiers de la Ville de Longueuil, joint au sommaire décisionnel SD-2023-3977, prenant effet rétroactivement au 31 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240213-12.4

ADOPTION DU TEXTE MODIFIÉ DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS POMPIERS DE LA VILLE DE LONGUEUIL (SD-2024-0034)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le texte modifié du régime de retraite des pompiers de la Ville de Longueuil, joint au sommaire décisionnel SD-2024-0034, prenant effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240213-12.5

AUTORISATION DE VENDRE DES BIENS APPARTENANT À LA VILLE (SD-2024-0129)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser la vente des biens inscrits sur la liste jointe au sommaire décisionnel SD-2024-0129, dont la valeur excède 10 000 \$, par l'entremise du Centre d'acquisitions gouvernementales, conformément à l'entente de services intervenue avec le Centre d'acquisitions gouvernementales concernant la disposition de biens dont la Ville veut se départir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240213-12.6

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-150 POUR LE REMPLACEMENT DE VANNES DANS LA GALERIE DES FILTRES DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE LOUISE-GRAVEL (SD-2023-3949)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle

entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-23-150 pour le remplacement de vannes dans la galerie des filtres de l'usine de production d'eau potable Louise-Gravel, au plus bas soumissionnaire conforme, Nordmec Construction inc., pour un montant de 376 664,19 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240213-12.7

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-23-030 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE ET EN ARCHITECTURE POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES (CONTRAT 1) (SD-2023-3947)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser une dépense de 898 821,66 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-23-030 pour des services professionnels en ingénierie et en architecture pour des travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées (contrat 1), requise pour la réalisation d'études complémentaires pour l'augmentation de la capacité des infrastructures d'eau brute du poste de pompage du 850, rue Saint-Charles Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240213-12.8

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-23-030 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE ET EN ARCHITECTURE POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES (CONTRAT 2) (SD-2023-3948)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser une dépense de 174 990,80 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-23-030 pour des services professionnels en ingénierie et en architecture pour des travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées (contrat 2), requise pour la réalisation de l'étude de faisabilité sur les modifications à apporter au

réseau d'égout associées à l'augmentation de capacité de l'usine de production d'eau potable Mario-Petrone.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240213-12.9

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION CA-231207-6.4 INTITULÉE ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT GG-23-133 POUR LE SUPPORT, L'ENTRETIEN ET L'ÉVOLUTION DES PROGICIELS DE GÉOMATIQUE (SD-2024-0053)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser la modification de la résolution CA-231207-6.4 intitulée *Attribution de gré à gré du contrat GG-23-133 pour le support, l'entretien et l'évolution des progiciels de géomatique*, afin de retirer la mention de fournisseur unique du libellé de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240213-12.10

APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC LA MAISON L'ENTRE-DEUX INC. ET LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC CONCERNANT L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE ADDITIONNELLE POUR LE FINANCEMENT D'UN PROJET D'HABITATION DE SEPT LOGEMENTS, DANS LE CADRE DU PROGRAMME L'INITIATIVE POUR LA CRÉATION RAPIDE DE LOGEMENTS (ICRL-2) (SD-2023-3061)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver une entente avec La Maison l'Entre-Deux inc. et la Société d'habitation du Québec (SHQ) concernant l'octroi d'une aide financière additionnelle pour le financement d'un projet d'habitation de sept logements destinés à une clientèle de femmes vulnérables vivant avec une problématique en santé mentale, dans le cadre du programme l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL-2), pour une période prenant fin au plus tard le 31 décembre 2042.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Sylvain Larocque quitte son siège.

CO-240213-12.11**ADOPTION DU RÈGLEMENT CA-2023-406 ORDONNANT DES TRAVAUX DE RELOCALISATION ET DE MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE DE L'USINE D'EAU POTABLE LOUISE-GRAVEL, AINSI QUE DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE CERTAINS ÉQUIPEMENTS DE PRODUCTION D'EAU POTABLE ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2023-3929)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le *Règlement CA-2023-406 ordonnant des travaux de relocalisation et de mise à niveau des infrastructures de distribution électrique de l'usine d'eau potable Louise-Gravel, ainsi que des travaux de remplacement de certains équipements de production d'eau potable et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240213-12.12**AUTORISATION DU VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DU PROJET LE PAILLASSON DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SD-2024-0181)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'autoriser le versement d'une contribution financière pour le projet Le Paillason de la Société d'habitation Le Paillason, correspondant à 15 % du coût maximal de réalisation admissible, tel qu'autorisé par la Société d'habitation du Québec, dans le cadre du programme AccèsLogis;

2° d'assumer 10 % du coût du supplément au loyer pour un maximum de 14 des 28 logements pour les cinq premières années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Carl Lévesque reprend son siège.

CO-240213-12.13**AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES APPARAISSANT SUR LA LISTE DU 23 JANVIER 2024 PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SD-2024-0240)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser les virements budgétaires apparaissant sur la liste du 23 janvier 2024, préparée par la Direction des finances, au montant de 3 091 023 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240213-12.14**ASSIGNATION EN FONCTION SUPÉRIEURE AU POSTE DE DIRECTRICE DES COMMUNICATIONS ET AFFAIRES PUBLIQUES (SD-2024-0162)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par Mme Lysa Bélaïcha, de prendre l'orientation d'assigner Mme Alexandrine Coutu, chef du Service des communications institutionnelles, au poste de directrice des Communications et affaires publiques, pour une période débutant le 3 janvier 2024 et se terminant à la date de comblement du poste et de lui verser la prime applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Sylvain Larocque reprend son siège.

CO-240213-12.15**FIN DU LIEN D'EMPLOI AVEC L'EMPLOYÉ CADRE N° 018283 (SD-2024-0168)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres

présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'entériner la fin d'emploi de l'employé cadre n° 018283, rétroactivement au 19 janvier 2024, pour les motifs énoncés au sommaire décisionnel SD-2024-0168.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240213-12.16

MODIFICATION AU CONTRAT APP-16-181 POUR LA LOCATION DES SERVICES D'IMPRESSIONS (SD-2023-3769)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser une modification au contrat APP-16-181 pour la location des services d'impressions, adjugé à Copicom Solution inc., afin de modifier la date de fin du contrat au 30 septembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240213-12.17

MODIFICATION AU CONTRAT APP-21-101 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'AUDIT DES RAPPORTS FINANCIERS (OPTION 2) (SD-2024-0317)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser une modification au contrat APP-21-101 pour la fourniture de services professionnels pour l'audit des rapports financiers (option 2), adjugé à Deloitte S.E.N.C.R.L./S.R.L., laquelle a pour effet de diminuer de 26 443,97 \$, taxes comprises, le montant estimé du contrat initial, requise pour les motifs invoqués au sommaire décisionnel SD-2024-0317.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240213-12.18

ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT GG-24-003 POUR LA PARUTION DE CHRONIQUES ET PAGES PROMOTIONNELLES DANS LE JOURNAL LE COURRIER DU SUD (SD-2024-0134)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle

entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par Mme Nathalie Delisle, de prendre l'orientation d'attribuer de gré à gré le contrat GG-24-003 pour la parution de chroniques et pages promotionnelles dans le journal Le Courrier du Sud, jusqu'au 31 décembre 2024, à Gravité Média, pour un montant de 106 891,11 \$, taxes comprises, selon le tarif préférentiel joint au sommaire décisionnel SD-2024-0134.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240213-12.19

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-137 POUR L'ACHAT D'UN CAMION SIX ROUES INCENDIE NAUTIQUE ET EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT DE L'AGGLOMÉRATION (SD-2024-0158)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'adjuger le contrat APP-23-137 pour l'achat d'un camion six roues incendie nautique, au plus bas soumissionnaire conforme, Précisions Provençal inc., pour un montant estimé à 408 637,43 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis;

2° d'emprunter au fonds de roulement de l'agglomération un montant n'excédant pas 45 000 \$, taxes nettes, remboursable sur sept ans, afin de prévoir les crédits requis à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240213-12.20

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-161 POUR L'AMÉNAGEMENT DE TROIS VÉHICULES DE TYPE POLICE SUPERVISEUR (CONTRAT 1) (SD-2024-0195)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-23-161 pour l'aménagement de trois véhicules de marque Ford Explorer hybride de type police superviseur (contrat 1), au seul soumissionnaire, lequel est

conforme, Équipement SH inc., pour un montant de 101 595,38 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240213-12.21

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-161 POUR L'AMÉNAGEMENT DE TROIS VÉHICULES DE TYPE POLICE CANIN (CONTRAT 2) (SD-2024-0196)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-23-161 pour l'aménagement de trois véhicules de marque Ford Explorer hybride de type police canin (contrat 2), au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Équipement SH inc., pour un montant de 148 790,18 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240213-12.22

DÉPASSEMENT DES COÛTS AUTORISÉS AU CONTRAT APP-19-195 POUR LA FOURNITURE DE CONTENEURS ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR L'ÉCOCENTRE MARIE-VICTORIN (SD-2023-3867)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser un dépassement de coûts de 771 300,54 \$, taxes comprises, au contrat APP-19-195 pour la fourniture de conteneurs et le transport des matières résiduelles pour l'écocentre Marie-Victorin, adjugé à WM Québec inc., requis pour les motifs invoqués au sommaire décisionnel SD-2023-3867.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240213-12.23

AUTORISATION DE VENDRE DES BIENS APPARTENANT À LA VILLE (SD-2024-0202)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres

présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser la vente de treize véhicules de type automobile, dont la valeur excède 10 000 \$, à la Ville de Québec, pour un montant unitaire de 3 500 \$ par véhicule, taxes comprises, et pour un montant total de 45 500 \$, taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240213-12.24

APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE VISANT À SOUTENIR LA TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE DANS L'ACCOMPLISSEMENT DE SA MISSION POUR L'ANNÉE 2024 (SD-2024-0076)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver le protocole d'entente visant à soutenir la Table de concertation régionale de la Montérégie dans l'accomplissement de sa mission pour l'année 2024 avec la MRC d'Acton, la MRC de Beauharnois-Salaberry, la MRC du Haut-Richelieu, la MRC du Haut-Saint-Laurent, la MRC des Jardins-de-Napierville, la MRC de La Vallée-du-Richelieu, la MRC de Marguerite-d'Youville, la MRC des Maskoutains, la MRC de Pierre-de-Saurel, la MRC de Roussillon, la MRC de Rouville, la MRC de Vaudreuil-Soulanges et le Regroupement des tables décisionnelles de la Montérégie (RTDM), par lequel la Ville s'engage notamment à verser au RTDM une subvention de 15 450 \$, taxes comprises, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240213-12.25

ADOPTION DU BUDGET DU RÉSEAU DE TRANSPORT DE LONGUEUIL POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024 ET DE SON PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2024 À 2033 (SD-2023-3674)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter :

1° le budget du Réseau de transport de Longueuil pour l'exercice financier 2024;

2° le programme d'immobilisations du Réseau de transport de Longueuil pour les exercices financiers 2024 à 2033.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240213-12.26

ADOPTION D'UN DOCUMENT IDENTIFIANT LES MODIFICATIONS REQUISES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME LOCAUX POUR FINS DE CONFORMITÉ SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT CA-2022-384 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CA-2016-255 RÉVISANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (SD-2023-2572)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le document identifiant les modifications requises aux règlements d'urbanisme locaux pour fins de conformité suite à l'entrée en vigueur du *Règlement CA-2022-384 modifiant le Règlement CA-2016-255 révisant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil, conformément à l'article 53.11.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240213-12.27

ADOPTION DU RÈGLEMENT CA-2024-408 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CA-2016-259 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE POUR LES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE DANS SES COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION (SD-2023-3814)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le *Règlement CA-2024-408 modifiant le Règlement CA-2016-259 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville dans ses compétences d'agglomération.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. CLÔTURE

CO-240213-13.1

PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle.

CO-240213-13.2

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé de lever la séance, il est 21 h 38.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La présidente,

La greffière,

Reine Bombo-Allara

Sophie Deslauriers